

CARNAVAL DE LAS PALMAS DE GRAN CANARIA 2023 DU 10 FÉVRIER AU 5 MARS

RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL DE MAQUILLAGE CORPOREL

APPEL À CANDIDATURES ET INSCRIPTION

1. La participation à ce concours est ouverte à toute personne majeure qui en fera préalablement la demande par courrier électronique à inscripciones@promocionlaspalmas.com du 1^{er} novembre 2022 au 30 novembre 2022. Pour formaliser l'inscription, le formulaire **MC-1** doit être rempli.
2. Les participants doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous et présenter les documents correspondants :
 - a) Être âgé de dix-huit (18) ans ou plus le jour du concours.
 - b) Joindre au formulaire d'inscription une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
 - c) Le formulaire d'inscription MC-1 doit être rempli dans son intégralité, en renseignant les informations correctes et définitives concernant le maquilleur, le modèle, le sponsor, le nom de l'ouvrage de maquillage fantaisie et les membres de l'équipe de maquillage.
 - d) Les participants doivent fournir la musique qui accompagnera la présentation du modèle, d'une durée de trois (3) minutes maximum, **support clé USB**, qui sera remise au bureau du carnaval du bâtiment Miller dans le parc Santa Catalina. L'envoi de documents audio par courrier électronique ne sera pas accepté.
3. L'organisation, si elle le juge opportun en raison du nombre de participants présentés, peut effectuer les présélections nécessaires jusqu'à ce qu'un nombre de 25 participants maximum soit désigné pour passer à la sélection finale. Cette présélection s'effectuera par la présentation d'une ébauche ou d'une photographie.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

4. Le thème est libre. Le maquillage doit être original et inédit, mais peut toutefois représenter un quelconque personnage ou idée, réel ou imaginaire. Divers ornements et matériaux peuvent être utilisés, à condition qu'ils ne couvrent pas plus de **20 %** du corps.

5. Le maquillage devra être entièrement exécuté dans l'enceinte aménagée à cet effet et respectera **la durée fixée de sept (7) heures maximum**, de telle sorte que les ouvrages ne pourront pas commencer avant **14 heures** le jour du concours. L'ouvrage peut être réalisé par une équipe composée de **trois (3) personnes maximum**.

6. La mise en scène peut être réalisée avec **quatre (4) figurants maximum**.

7. L'ordre de sortie sera déterminé par un tirage au sort, qui aura lieu à l'endroit indiqué par Promoción de la Ciudad de Las Palmas de Gran Canaria S.A., toujours en présence des maquilleurs.

COMPOSITION DU JURY

8. Les membres du jury et le secrétaire seront désignés par Promoción de la Ciudad de Las Palmas de Gran Canaria, S.A.

Au moins 60 % du jury doit être composé de personnes directement liées au secteur du maquillage, de l'esthétique, des arts plastiques ou des arts scéniques.

Il est de la responsabilité de l'organisation de s'assurer que les membres du jury ont une solide connaissance du Carnaval de Las Palmas de Gran Canaria, en leur fournissant pour cela toutes les informations nécessaires.

Le jury visitera les modèles avant de monter sur scène pour avoir un premier contact avec les ouvrages de maquillage.

Cette visite ne sera pas notée par les membres du jury.

SYSTÈME DE NOTES

9. Les membres du jury, qui évalueront individuellement, tiendront compte des aspects suivants pour noter les œuvres :

- De 1 à 10 points : originalité, technique utilisée, coloris, finition.
- De 1 à 5 points : chorégraphie et mise en scène.

10. En cas d'égalité, le jury procédera à un nouveau vote pour attribuer les prix prévus à la clause 11, et pourra déclarer les prix nuls s'il le juge opportun, compte tenu de la qualité des ouvrages de maquillage présentés.

Dans tous les cas, la décision sera sans appel.

PRIX

11. Les prix établis par Promoción de la Ciudad de Las Palmas de Gran Canaria, S. A. sont les suivants :

-Premier prix.....	2 500 €
-Deuxième prix.....	1 500 €
-Troisième prix.....	1 000 €

Le montant des prix sera remis au titulaire ayant présenté l'inscription et **les montants seront bruts**. Les déductions légales appropriées seront déduites de ces montants.

PÉNALITÉS

12. Le non-respect de la durée accordée à chaque participant pour réaliser sa performance, stipulée dans le présent règlement, sera sanctionné comme suit :

- durée stipulée dépassée de moins d'une minute..... 5 points
- durée stipulée dépassée d'une à deux minutes Disqualification

Si le jury ou Promoción de la Ciudad de Las Palmas de Gran Canaria, S.A. apprenait lors du concours que le maquillage est une reproduction d'un autre maquillage ayant remporté un prix dans un autre concours ayant des caractéristiques similaires, le participant sera immédiatement disqualifié. Si les preuves sont fournies après que la décision a été prise, le jury retirera le prix et remontera jusqu'aux participants immédiats dans les barèmes des notes.

13. Il est interdit d'utiliser dans le concours :

- Tout type d'élément pyrotechnique, ainsi que les flammes de torches, de bougies, avec du pétrole, du gaz ou tout autre type de combustible. L'organisation contrôlera l'accès des participants à la scène, afin d'éviter tout risque lié à ces produits.
- Des animaux
- Des confettis, des serpentins en papier ou en spray, ou tout autre matériel qui, pour des raisons de sécurité, pourrait compromettre le déroulement normal du spectacle

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

14. Promoción de la Ciudad de Las Palmas de Gran Canaria, S.A. se réserve le droit de modifier, si nécessaire, le déroulement, le lieu, la date et l'heure de l'événement. Elle peut prendre les décisions qu'elle juge appropriées en cas d'imprévus pouvant survenir pendant le concours afin d'en assurer le bon fonctionnement et déroulement.

15. Promoción de la Ciudad de Las Palmas de Gran Canaria, S.A. ne sera en aucun cas responsable de la perte, de la détérioration ou du vol de tout type de matériel (éléments de scène, costumes, outils et similaires) qui pourrait se produire dans les enceintes du Carnaval, aussi bien sur la scène que dans les coulisses de celle-ci. Par conséquent, le participant est le seul responsable de veiller à tout moment sur les éléments utilisés lors de sa performance, de son arrivée dans l'enceinte jusqu'à son départ.

16. La participation au concours implique l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

À Las Palmas de Gran Canaria, le 31 octobre 2022

Inmaculada Medina Montenegro

**Conseillère déléguée à Promoción de la Ciudad de
Las Palmas de Gran Canaria, S.A.**



Ayuntamiento
de Las Palmas
de Gran Canaria



INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ POUR LES PARTICIPANTS (*) AUX CONCOURS.

(*) En ce sens, « participant » désigne non seulement la personne qui s'inscrit en tant que participante au concours, mais aussi toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, interviennent en tant qu'assistants, collaborateurs, maquilleurs, coiffeurs, danseurs, équipe de soutien, etc.

- Toutes ces personnes doivent se conformer aux instructions du personnel de sécurité et de l'organisation de l'événement et respecter les règles de l'enceinte dans laquelle elles se trouvent. Le Plan d'urgence doit notamment être consulté.
- Dans le cas d'enfants en bas âge ou de mineurs, leurs mouvements doivent être surveillés à tout moment.
- En cas de malaise (lipothymie, vertiges) ou de blessure pendant le spectacle, vous devez vous rendre auprès des membres de protection civile ou d'assistance médicale qui se trouvent à l'intérieur de l'enceinte.
- En entrant ou en sortant, ne vous arrêtez pas aux portes, car cela peut créer des bouchons et provoquer de graves dangers.
- En cas de risque ou d'urgence, restez calme et quittez rapidement les lieux. Ne courez pas et suivez les instructions des services de sécurité.
- N'introduisez pas d'objets tels que des bouteilles, des canettes, des bâtons, des fusées éclairantes, etc., qui pourraient mettre votre vie et celle des autres spectateurs en danger.
- En cas d'altercations ou d'actes violents, essayez de vous éloigner de l'endroit et informez-en les forces de sécurité.
- Renseignez-vous sur l'emplacement des sorties, notamment les issues de secours, et en cas d'évacuation, empruntez la sortie la plus proche.
- En cas d'incendie, vous devez quitter les lieux par l'issue la plus proche ou par la sortie contiguë si elle est inutilisable en raison de l'accumulation de fumée.
- En cas de fumée dans l'enceinte, protégez vos voies respiratoires avec un mouchoir ou similaire et quittez l'enceinte en vous accroupissant le plus bas possible.
- Avant d'entrer dans l'enceinte, si vous êtes accompagné d'autres personnes, prenez un point de repère à l'extérieur afin de pouvoir vous retrouver en cas d'égarement.
- Restez calme et serein dans toute situation d'urgence.
- Demandez l'aide des services de sécurité en cas d'urgence personnelle ou collective qui pourrait survenir.
- N'allumez pas de feu, d'allumettes, de pétards ou similaires.
- N'effectuez pas de branchements électriques non autorisés.

N'oubliez pas :

- Il est strictement interdit de se tenir sur les rampes, les grilles ou autres endroits non prévus à cet effet. De même, ne bloquez pas les sorties de secours.
- Pour éviter les accidents, quittez l'enceinte de manière ordonnée, en respectant l'ordre de sortie.
- Tout comportement incivique peut provoquer une catastrophe.
- Les plus grands drames surviennent à cause du désordre et de la précipitation.
- Votre sécurité et celle des autres spectateurs passent avant le spectacle.
- Dans la plupart des cas, la solution au problème dépendra de votre sang-froid.
- Les services de sécurité se trouvent dans l'enceinte pour assurer votre sécurité. N'hésitez pas à les solliciter lorsque vous le jugez nécessaire.
- N'entravez pas les mouvements des services de sécurité.

DEMANDEZ :

- La collaboration de tous les spectateurs en cas d'accident.

MC-1
CARNAVAL 2023

INSCRIPCIÓN POUR PARTICIPER AU CONCOURS DE
MAQUILLAGE CORPOREL DU CARNAVAL DE
LAS PALMAS DE GRAN CANARIA

INFORMATIONS DU MAQUILLEUR

Nom :	CNI :
N° de tél. :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
E-mail :	

INFORMATIONS DU MODÈLE

Nom :	
N° de tél. :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
E-mail :	

MAQUILLAGE FANTASIE	
---------------------	--

NOMBRE DE FIGURANTS SUR SCÈNE (*)	
NOMBRE DE MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE MAQUILLAGE (*)	

(*) Les prénoms, noms et CNI de tous les figurants (quatre maximum) et des membres de l'équipe de maquillage (trois maximum) doivent être indiqués au dos de la présente demande.

EFFET DE SCÈNE : OUI NON DESCRIPTION : _____

INFORMATIONS DU SPONSOR (le cas échéant)

M./Mme :	
CNI :	Nº DE TÉL. :
EN REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ / A.C :	SIRET :
EN QUALITÉ DE :	
Nº DE TÉL. :	E-MAIL :
SIÈGE SOCIAL :	VILLE :
NOM (1)	CNI :

FIGURANTS

(1)	CNI :
(2)	CNI :
(3)	CNI :
(4)	CNI :

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE MAQUILLAGE

(1)	CNI :
(2)	CNI :
(3)	CNI :

Demande à participer en tant que **CANDIDAT(E) AU CONCOURS DE MAQUILLAGE CORPOREL DU CARNAVAL 2023** de Las Palmas de Gran Canaria, en acceptant toutes les sections du règlement élaborées à cette fin, et après avoir présenté cette demande, que vous procédiez à son inscription.

* Conformément à la Loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données personnelles, nous vous informons que les données fournies seront incluses dans un fichier appartenant à Promoción de la Ciudad de Las Palmas de Gran Canaria, S.A. pour la gestion de l'événement et le contrôle des accès, ainsi que pour d'autres obligations légales pouvant en découler.

SIGNÉ : LE SPONSOR

SIGNÉ : LE MODÈLE

Afin de pouvoir décerner le prix que les intéressés peuvent obtenir, les coordonnées fiscales de l'association récréative, de la société, etc. doivent également être fournies, en indiquant

NOM :

NIF / SIRET :

SIÈGE SOCIAL :

VILLE ET CODE POSTAL :

N° DE TÉL. :

FORMULAIRE DES DONNÉES DES ENTITÉS PARTICIPANT AUX ACTES, CONCOURS OU GALAS DU CARNAVAL

Nom du groupe / de l'association / de l'entité : _____

SIRET du groupe / de l'association / de l'entité : _____

Adresse : _____

Nom du représentant / personne de contact : _____

C.N.I. du représentant / personne de contact : _____

N° de tél. : _____

Courriel : _____

Le responsable du traitement de vos données est SOCIEDAD DE PROMOCIÓN DE LA CIUDAD DE LAS PALMAS DE GRAN CANARIA S.A. Vos données seront traitées dans le but de gérer la participation aux actes, concours ou galas du Carnaval de Las Palmas de Gran Canaria. La légitimité de l'utilisation de vos données est basée sur votre consentement en remplissant et en signant le présent document. Aucune donnée ne sera transmise à des tiers, sauf en cas d'obligation légale. Les données seront détruites lorsque vous nous indiquerez que vous souhaitez qu'elles soient effacées et/ou lorsque les périodes légales de conservation auront expiré. Des transferts internationaux de données peuvent avoir lieu dans le cadre sécurisé de Privacy Shield.

Si des données de tiers sont fournies, le signataire déclare que les données personnelles sont véridiques et que le tiers en question a été informé et a donné son consentement pour le traitement des données de la part de l'entité, et dégage SOCIEDAD DE PROMOCIÓN DE LA CIUDAD DE LAS PALMAS DE GRAN CANARIA S.A. de toute responsabilité en cas de non-respect.

Nous demandons votre consentement aux fins suivantes (cochez d'un X la case correspondante) :

Oui **Non**. Vous consentez à la communication des coordonnées de contact fournies aux différents médias (presse) qui souhaiteraient vous contacter en tant que participant.

Oui **Non**. Vous consentez à ce que SOCIEDAD DE PROMOCIÓN DE LA CIUDAD DE LAS PALMAS DE GRAN CANARIA S.A. envoie des communications informatives sur l'activité de cette entité par tout moyen, y compris par voie électronique (e-mail, sms, etc.).

Les intéressés peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement et de portabilité en s'adressant à SOCIEDAD DE PROMOCIÓN DE LA CIUDAD DE LAS PALMAS DE GRAN CANARIA S.A. à l'adresse suivante : Calle escritor Benito Pérez Galdós nº 4, 35002, Las Palmas de G.C., Las Palmas, ou par courrier électronique à protecciondedatos@promocionlaspalmas.com. Coordonnées de contact du délégué à la protection des données : dpd@promocionlaspalmas.com. Vous pouvez également présenter une réclamation auprès de l'Agence espagnole de protection des données si vous estimez que vos droits ont été enfreints. Vous pouvez consulter/demander de plus amples informations sur la protection des données à l'adresse électronique protecciondedatos@promocionlaspalmas.com.

À Las Palmas de Gran Canaria, le _____ 202

Signé

AUTORISATION ET DÉCLARATION POUR LA PARTICIPATION DE MINEURS AU CARNAVAL DE LAS PALMAS DE GRAN CANARIA

M./Mme _____, avec
C.N.I. N° _____, déclare agir en tant que /père / mère/tuteur
légal/du mineur nommé _____ avec C.N.I. n° _____
Par la présente, j'AUTORISE mon fils / ma fille / le mineur à charge / à assister au
CARNAVAL DE LAS PALMAS DE GRAN CANARIA, accompagné de l'adulte
nommé _____ avec C.N.I.

_____. Je déclare également par la présente avoir l'autorité parentale, la garde ou la
tutelle du mineur susmentionné et avoir pris connaissance des conditions d'accès en
ce qui concerne les dispositions relatives aux mineurs et les accepter sans équivoque
en mon nom et au nom du mineur. Je déclare, en raison dans la condition que j'affirme
tenir, être le seul et exclusif responsable de sa garde, et qu'il accède sous ma
responsabilité et décision à l'enceinte du CARNAVAL DE LAS PALMAS DE GRAN
CANARIA. Je m'engage à assurer son bien-être et sa sécurité pendant la tenue de
l'événement, j'empêcherai la consommation d'alcool ou de tout autre dérivé du tabac
ou d'autres substances nocives, son exposition à des situations risquées ou
dangereuses de toute nature et, en particulier, je serai particulièrement vigilant au
cours des performances artistiques, en maintenant le mineur en lieu sûr. Qu'en vertu
de tout ce qui précède, en mon nom et en celui du mineur, j'exonère l'organisateur
des spectacles de toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect qui
pourrait être causé par des tiers aux mineurs, et je suis également responsable de tout
dommage ou préjudice que le mineur pourrait causer aux personnes, aux choses ou
aux biens.

L'adulte à la charge du mineur exonère par conséquent l'organisation de l'événement
de toute responsabilité pour les dommages et/ou préjudices que les mineurs
pourraient subir ou causer et est considéré comme seul responsable desdits
dommages.

Pour terminer, je déclare avoir été informé de la politique de protection des données
et j'accepte le traitement de mes données, de celles du mineur et de celles de son
accompagnant.

Date : _____

Signé : _____

REMARQUES :

- La présente autorisation doit être accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité ou d'un document équivalent de la personne qui autorise, de la personne autorisée et de l'accompagnant.
- Photocopie du document accreditant la filiation ou la tutelle (livret de famille ou tout autre document qui l'accrédite).
- L'organisateur de l'événement peut demander la présente autorisation à tout moment pendant la tenue du spectacle. En l'absence d'autorisation, le mineur et l'adulte qui accède à l'enceinte en tant que responsable pourront être expulsés de l'enceinte sans droit à aucune sorte de réclamation.

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Par la présente, moi : _____
_____ muni(e) de mon document d'identité n° : _____
majeur(e) et domicilié(e) à _____
n° _____ dans la ville _____ agissant
au nom et pour le compte du participant au concours de maquillage
corporel et de son équipe

_____ avec CNI : _____ et domicilié à _____
_____ de la même
ville.

JE DÉCLARE :

A. La véracité des données et de la documentation fournies.

Je ratifie ce qui précède, en foi de quoi je signe le présent document à Las
Palmas de Gran Canaria, le

_____ 202

Signature

ANNEXE I CONCOURS INTERNATIONAL DE MAQUILLAGE CORPOREL

PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION

Le délai d'inscription du concours qui s'étendait dans un premier temps du 1er novembre au 30 novembre 2022 a été prolongé jusqu'au **10 février 2023**.